

C'est de modifier la loi des banques, de relever la réserve en espèces que doivent garder les banques à charte, afin que l'expansion de la circulation monétaire due à l'emprunt auprès de la Banque du Canada ne puisse permettre aux banques à charte d'accroître leurs prêts.

On pourrait contrebalancer facilement toute inflation. De cette façon, l'action de la Banque du Canada ne favoriserait pas plus l'inflation que si les banques à charte l'avaient prise. Il va de soi que le grand avantage serait qu'au lieu d'augmenter notre dette à intérêts envers les banques à charte, nous ne contracterions qu'une dette envers nous-mêmes car la Banque du Canada est la propriété de la population canadienne et tout intérêt versé à la Banque du Canada est versé au fonds du revenu général dans la mesure où il dépasse les frais réels d'exploitation.

Une autre mesure que le Gouvernement devrait prendre actuellement, selon nous, c'est l'imposition des régies. Je crois que par ce moyen on contribuerait au moins à maintenir les impôts à un bas niveau. Notre groupe a été le premier à la Chambre à préconiser l'imposition de la régie des prix au cours de la dernière guerre. Je n'oublierai jamais la façon dont le ministre des Finances d'alors a critiqué nos propositions. Il a dit qu'il ne fallait pas y songer, que l'imposition des régies signifierait un espion dans chaque épicerie. Il a ajouté que la régie des prix, c'était très bien en Allemagne, mais que nous ne l'accepterions jamais au Canada. Moins d'un an après avoir été saisi de notre proposition, le Gouvernement instituait la régie des prix, qui, à mon sens, s'est montrée très efficace.

D'autre part, si le Gouvernement remet à trop tard la réglementation des prix, le niveau des prix au pays s'élèvera à un rythme de plus en plus déréglé. On éprouvera alors de grandes difficultés à imposer la réglementation des prix, quand on le fera. L'adjoint parlementaire (M. Sinclair) reconnaîtra, je crois, que si la guerre continue de s'étendre, il faudra adopter la réglementation des prix. Le Gouvernement semble espérer que le conflit ne prendra pas l'allure d'une guerre générale. Nous l'espérons tous mais, d'autre part, même si la guerre de Corée se termine l'an prochain, il nous faudra continuer de nous préparer à la propagation de la guerre à d'autres parties du globe, si la situation internationale actuelle se maintient. Je crois donc nécessaire qu'on donne suite à mes propositions afin de rendre notre économie capable de faire face au coût de la guerre et afin de répartir équitablement ce fardeau entre tous les citoyens.

[M. Quelch.]

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter la motion?

M. Blackmore: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me faut peut-être signaler que nous en sommes à l'examen du principe dont s'inspire le bill n° 6, intitulé loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu. Le projet de loi n'a trait qu'aux impôts qui frappent les revenus des sociétés. Jusqu'à présent, j'ai laissé trop de latitude à la Chambre. Le bill ne peut donner lieu à un débat général sur la question des impôts, débat que nous avons eu lors de l'examen du budget. Les résolutions ont été approuvées en comité et adoptées par la Chambre. Le bill est fondé sur ces résolutions. Je prie les députés qui prennent la parole de s'en tenir de plus près au principe dont s'inspire le bill à l'étude.

M. Blackmore: J'apprécie beaucoup vos remarques, monsieur l'Orateur, et j'en saisis la portée. Je signale toutefois qu'un des points principaux sur lesquels porte le bill à l'étude c'est celui de savoir s'il est opportun pour le Canada, en ce moment de son histoire, de prélever un impôt sur le revenu des sociétés. Dans les circonstances, un débat sur le programme financier du Gouvernement est donc tout à fait pertinent.

M. l'Orateur: Cela me semble une interprétation plutôt large du principe dont s'inspire le bill. Ce n'est pas que je veuille restreindre la discussion mais je ne crois pas que cette question puisse se rattacher directement à la mesure à l'étude.

M. Blackmore: Je m'efforcerais de m'en tenir à la portée du bill lui-même et du programme financier du Gouvernement que le bill consacre, dans une certaine mesure du moins.

M. MacInnis: C'est toute une portée!

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Je tiens tout d'abord à féliciter le député d'Acadia (M. Quelch) des idées qu'il a exprimées. Je le dis à la Chambre, au Gouvernement et au pays, si les propositions du député d'Acadia sont agréées en leur entier, personne ne le regrettera, mais si l'on en fait peu de cas, tout le monde regrettera qu'elles n'aient pas été adoptées. Ce sont pourtant les propositions les plus pratiques qui aient été offertes jusqu'ici. Le ministre des Finances (M. Abbott) doit s'en rendre compte. Sinon, il s'en rendra compte bientôt.

Si on me le permet, j'aimerais relever brièvement certaines observations qui ont été faites juste avant la suspension de la séance.